

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

PARIS, LE 3 MAI 2013



Mise à jour du programme EMTN

Modalités de mise à disposition du prospectus

Imerys vient de procéder à la mise à jour de son programme EMTN (« Euro Medium Term Notes »), d'un montant d' 1 milliard d'euros.

Le prospectus de base a été déposé à la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg), et approuvé par cette dernière le 3 mai 2013 ; il est disponible sur le site Internet de la Société www.imerys.com dans la rubrique « News & media center/information réglementée périodique /emprunt obligataire », au siège social, auprès de l'agent payeur désigné dans le prospectus ainsi que sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg www.bourse.lu.

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros en 2012 et 16 000 collaborateurs, **Imerys** valorise une gamme unique de minéraux pour apporter des fonctionnalités (résistance thermique ou mécanique, conductivité, pouvoir couvrant, effet barrière, etc.), essentielles aux produits et procédés de production de ses clients.

Composants minéraux, additifs fonctionnels, aides aux procédés ou produits finis, les solutions d'Imerys contribuent à la qualité d'un très grand nombre d'applications dans les biens de consommation, l'équipement industriel ou la construction. Conjuguant expertise, créativité et une écoute attentive de leurs clients, les équipes internationales du Groupe identifient en permanence de nouvelles applications et mettent au point des solutions à forte valeur ajoutée dans le respect d'une démarche déterminée de développement responsable.

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2013 sous le numéro D.13-0195 (également disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org). Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 4 "Facteurs de risques" du Document de Référence.